



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
24 novembre 2015
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 13 octobre 2015, à 10 heures

Président : M. Dempsey (Vice-Président)..... (Canada)

Sommaire

Point 29 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17695V (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Hilale (Maroc), M. Dempsey (Canada), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 29 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite) (A/70/38 et A/70/124)

a) Promotion de la femme (suite) (A/70/204, A/70/205, A/70/209 et A/C.3/70/3)

b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/70/180)

1. **M^{me} Al-salami** (Émirats arabes unis) dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à intégrer dans tous les objectifs de développement durable une cible consacrée exclusivement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ainsi que le principe de l'égalité des sexes. À la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, tenue à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing, plus de 80 chefs d'État et de gouvernement ont affirmé leur volonté d'éliminer les disparités entre les sexes et d'autonomiser les femmes. Cette réunion était organisée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Le 14 octobre, la délégation des Émirats arabes unis accueillera une manifestation spéciale à l'occasion de la publication de l'Étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, organisée de concert avec le Groupe des Amis de l'étude mondiale. Ces dernières semaines, la mission des Émirats arabes unis a organisé, en coopération avec le Georgetown Institute for Women, Peace and Security, une série de colloques sur les femmes, la paix et la sécurité, qui ont abouti à des recommandations à incorporer dans l'Étude mondiale. Plus tôt cette année, les Émirats arabes unis ont organisé, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, une réunion d'experts en matière de santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents, lors de laquelle a été publiée la Déclaration d'Abou Dhabi.

2. La mise en place d'une stratégie nationale en faveur de l'autonomisation des femmes émiriennes pour 2015-2021, la création du Conseil des Émirats pour la parité et la rédaction d'une résolution relative à la promotion des droits des travailleurs domestiques figurent parmi les progrès récents accomplis à l'échelle nationale. Les Émirats arabes unis s'engagent à aider d'autres États à mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing en leur accordant une aide publique au développement et en appuyant en particulier des programmes et projets en faveur des femmes. Ils soutiennent également l'action menée par l'Organisation des Nations Unies visant à mettre fin au recours à la violence sexuelle comme arme de guerre et à prêter une assistance aux femmes vivant dans les camps de réfugiés syriens en Jordanie. Le Fonds Cheika Fatima pour la protection des femmes et des enfants réfugiés permet aux femmes et enfants victimes de crises et de catastrophes de mener une vie décente.

3. **M^{me} Rodríguez Pineda** (Guatemala) dit que le moment est venu de redoubler d'efforts afin d'améliorer la condition de la femme tout en veillant à ce que les hommes et les garçons participent au processus. La délégation du Guatemala se félicite de l'inclusion d'un objectif de développement durable autonome sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Pour atteindre cet objectif, il faudra combattre la pauvreté multidimensionnelle; améliorer l'accès à des logements abordables, aux services de santé, à l'eau potable et au crédit; ainsi que garantir la participation active des femmes à la prise de décisions touchant leur bien-être. En l'absence de perspectives d'avenir, les femmes sont exposées à la traite des êtres humains, à l'exploitation sexuelle et au harcèlement sexuel sur leur lieu de travail et elles sont susceptibles de travailler comme employées domestiques dans des conditions qui violent leurs droits fondamentaux. L'accès à l'éducation et à la formation peut aider les femmes à trouver un emploi. De surcroît, une éducation de qualité rend autonomes non seulement l'apprenant mais aussi les générations futures. La discrimination fondée sur le sexe entrave l'accès des femmes à la justice, qui est une condition indispensable à la réalisation de leurs droits et à l'édification de sociétés justes et pacifiques. À cet égard, la délégation du Guatemala accueille avec satisfaction la recommandation générale no 33 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sur l'accès des femmes à la justice.

4. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) dit que l'adoption récente du code de la famille illustre l'importance que son Gouvernement attache à l'égalité entre les sexes. Les politiques, pratiques et projets mis en place dans son pays ont largement contribué à rétablir les droits des femmes. Ces dernières reçoivent notamment une éducation et des soins de santé gratuits, ont accès à des maisons maternelles, à des bureaux de conseil et des commissariats de la femme ainsi qu'à des programmes d'aide aux familles. Les femmes sont équitablement représentées dans les fonctions pourvues par élection ou nomination. D'ailleurs, selon le Rapport mondial 2014 sur les disparités entre les sexes du Forum économique mondial, le Nicaragua rivalise avec les pays nordiques en matière d'égalité des sexes, grâce aux excellents résultats qu'il a obtenus dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la participation politique et économique. Les stratégies de protection des femmes et des filles ont permis de faire reculer le nombre de plaintes pour violence et maltraitance. Le Gouvernement nicaraguayen a créé au sein des collectivités des bureaux de conseil aux fins de la détection et la résolution précoces des problèmes par le dialogue, dans le plein respect de la légalité. Le Nicaragua continuera à défendre les idéaux du christianisme et du socialisme et à fonder ses politiques et programmes sur un système de partage des responsabilités permettant aux femmes d'être des agents de changement.

5. **M^{me} Abdullah** (Iraq) dit que les principes d'égalité des sexes et de participation égale des femmes dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne les salaires et les fonctions publiques, sont inscrits dans la Constitution iraquienne, qui institue un quota de représentation féminine de 25 % au Conseil des représentants. Des lois adoptées par la suite accordent aux femmes des privilèges inhérents à leur sexe tels que le congé de maternité. Le Gouvernement iraquien a adopté une stratégie nationale de promotion de la femme ainsi que des stratégies concernant la santé des femmes et l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Des cellules pour l'égalité des sexes ont été créées dans tous les ministères.

6. L'Iraq a en outre adopté une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Des tribunaux spécialisés dans les affaires de violence familiale et des unités de police pour la protection de la famille ont été créés. Des centres d'hébergement pour

les femmes victimes de violence existent dans l'ensemble du pays et les femmes vulnérables bénéficient de services juridiques gratuits. Malheureusement, des organisations terroristes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), se sont emparées de certaines régions d'Iraq et y ont perpétré des crimes effroyables contre les femmes et les filles (meurtres, enlèvements, viols et traite de personnes). Ces organisations ont également procédé à des exécutions publiques de femmes actives en politique ou ayant travaillé dans les médias ou les professions juridiques ou médicales. De nombreuses familles ont fui ces atrocités et vivent à présent dans des conditions désastreuses. Avec le concours de pays amis et d'organisations internationales, le Gouvernement iraquien s'est efforcé de leur venir en aide. Dans le même temps, grâce au soutien apporté par les forces de mobilisation populaire, l'armée a été en mesure de reprendre de nombreuses régions contrôlées par l'EIIL et de libérer la population locale. Toutefois, l'Iraq aura besoin d'un soutien continu pour libérer les autres régions et prêter assistance aux femmes et enfants déplacés.

7. **M. Rattray** (Jamaïque) dit que son pays s'emploie à honorer ses obligations et à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en matière d'égalité des sexes, notamment en révisant sa politique nationale sur l'égalité des sexes et en améliorant ses programmes de protection sociale. En ce qui concerne les soins de santé, la Jamaïque a réalisé de grands progrès dans le domaine de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ainsi que de la mortalité maternelle et infantile. Eu égard à l'éducation, le pays a atteint l'objectif de parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et près de 70 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes. Les institutions dispensant des formations techniques et professionnelles se sont efforcées de faire participer davantage les femmes au monde du travail, en particulier dans les secteurs non traditionnels. Il y a longtemps que la Jamaïque a promulgué des lois relatives à l'égalité de salaire à travail égal et au congé de maternité payé, et le pays affiche le pourcentage le plus élevé au monde de femmes occupant des postes à responsabilité. Néanmoins, la proportion de femmes parmi les responsables politiques demeure insuffisante, ce qui a amené le Parlement à créer une commission mixte chargée de formuler des recommandations sur ce thème.

8. En ce qui concerne les violences faites aux femmes, la Jamaïque achève l'élaboration de son plan stratégique national d'action contre la violence sexiste, axé sur la prévention, la protection, les poursuites, la répression et la réparation. La coopération accrue entre les institutions publiques permet d'harmoniser les interventions face aux actes de violence et de faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes. La Jamaïque continue d'appuyer les activités des organisations non gouvernementales dans les domaines relatifs à l'égalité entre les sexes.

9. **M. Canay** (Turquie) dit que l'égalité des femmes et des hommes devant la loi est l'un des principes fondamentaux de la Constitution turque, qui a récemment été modifiée pour y incorporer la notion de discrimination positive à l'égard des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées. La Turquie, qui contribue activement à l'action menée par la communauté internationale en faveur des femmes, a participé au financement du Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale à Istanbul. En 2011, elle a été le premier État à signer et à ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et a ensuite promulgué une loi élargissant le champ d'application de la législation antérieure pour y inclure toutes les femmes victimes de violence, quelle que soit leur situation matrimoniale. En 2015, toutes les parties concernées ont été invitées à donner leur avis sur un projet de nouveau plan d'action national renforcé de lutte contre la violence à l'égard des femmes, assorti notamment d'un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation. S'agissant des droits des filles, la Turquie figure parmi les coauteurs de la résolution 66/170, par laquelle l'Assemblée générale a proclamé une Journée internationale de la fille.

10. La Turquie accueille plus de deux millions de réfugiés syriens sur son territoire et fournit une aide humanitaire à des millions de personnes en République arabe syrienne. À ce jour, on dénombre en Turquie plus de 66 000 nourrissons syriens nés dans les structures sanitaires installées dans les centres de protection provisoires et plus de 200 000 enfants syriens scolarisés. Les femmes et les enfants ont un rôle prépondérant dans la reconstruction et l'avenir de la Syrie.

11. **M^{me} Kirianoff Crimmins** (Suisse) dit que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des

femmes, y compris leur participation égale aux processus de décision, la protection de leur santé sexuelle et reproductive ainsi que la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, sont des conditions essentielles à l'instauration d'une croissance économique durable et inclusive. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit être mis en œuvre de façon cohérente et la Commission de la condition de la femme devra jouer un rôle central en la matière, du fait de sa responsabilité dans le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

12. Face à l'augmentation des cas d'exploitation sexuelle de travailleuses migrantes, les États devraient mener une action concertée sur les plans administratif, juridique et social et s'attaquer aux causes profondes de ces migrations. Ils devraient en outre ratifier la Convention n° 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques adoptée en 2011 par l'Organisation internationale du Travail.

13. La Suisse salue les efforts déployés actuellement pour améliorer la situation des femmes en milieu rural, pour lesquelles, dans certaines régions, l'accès aux soins de santé maternelle et la pratique des mutilations génitales féminines demeurent des obstacles majeurs. Pour assurer un développement efficace et pérenne des régions rurales, les femmes doivent jouir des mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et participer pleinement à tous les niveaux de la prise de décisions. Il est également indispensable de reconnaître la valeur du travail non rémunéré des femmes. Enfin, les femmes vivant en milieu rural subissent souvent de plein fouet les incidences du changement climatique et doivent être prises en compte dans le contexte de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra en décembre 2015.

14. **M^{me} Dagher** (Liban) dit que, compte tenu de l'importance cruciale de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes pour le développement durable, le Liban se félicite de l'engagement renouvelé par la Commission de la condition de la femme lors de sa cinquante-neuvième session ainsi que de l'attention particulière accordée aux questions relatives à l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ayant joué un rôle de pionnier en matière de droits des femmes, le Liban

dénonce les violations des droits des femmes et des filles commises dans la région et réitère son appui à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. S'il est vrai que le système des Nations Unies a commencé à intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans ses activités, notamment grâce aux efforts entrepris par ONU-Femmes, beaucoup reste à faire.

15. Malgré de nombreux défis, notamment la présence de plus d'un million et demi de réfugiés sur son territoire, le Liban continue d'œuvrer en étroite coopération avec la société civile de même qu'avec les organisations régionales et internationales afin de promouvoir les droits des femmes et des filles et de leur assurer l'égalité des chances et la pleine participation au développement du pays. En novembre 2015, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examinera le rapport périodique du Liban, qui expose toute une série de mesures législatives et administratives, dont la dernière en date est la loi sur la violence domestique. L'éducation des filles reste une priorité nationale tout comme la protection et l'autonomisation des femmes et des filles, surtout dans les régions rurales et les milieux défavorisés.

16. **M^{me} Vadiati** (République islamique d'Iran) dit que les États Membres doivent tirer parti des possibilités offertes par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en matière de promotion et d'autonomisation des femmes, en élaborant des politiques et programmes de développement plus ciblés et correspondant aux valeurs, particularités et circonstances nationales. ONU-Femmes jouera un rôle essentiel dans la mise en œuvre dudit programme. Il est nécessaire que le système des Nations Unies déploie des efforts supplémentaires car, comme le relève le Secrétaire général dans son Rapport sur les mesures prises et progrès réalisés dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/70/180), peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans certains domaines, en particulier portant sur le désarmement, les questions de sécurité, les questions politiques et administratives et les stupéfiants.

17. La prolifération rapide de l'extrémisme violent et du takfirisme dans la région représente une menace

imminente pour la vie et les droits des femmes et des filles, qui comptent aussi parmi les personnes déplacées et sans-abri fuyant les affres de la guerre. Qui plus est, l'extrémisme risque de se propager à d'autres régions.

18. Les violences faites aux femmes sont monnaie courante aux quatre coins du monde. Le nombre disproportionné de femmes emprisonnées aux États-Unis appartenant à des minorités raciales et ethniques nous rappelle que la violence à l'égard des femmes est un fléau d'envergure mondiale qui n'épargne aucun pays.

19. Le Gouvernement iranien est résolu à conférer un rôle plus central aux femmes dans tous les domaines. Même si les avancées des Iraniennes dans les domaines de l'éducation, de la médecine, de la recherche, des sciences et de l'entrepreneuriat sont exemplaires, les femmes sont sous-représentées aux postes politiques et de décision ainsi que sur le marché du travail en général. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement iranien s'emploie à créer des conditions propices à un meilleur accès des femmes et des filles à l'éducation, aux ressources économiques et à l'emploi.

20. **M. Diyar Khan** (Pakistan) dit qu'il est temps de décider des mesures à prendre pour l'avenir en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Le Pakistan félicite ONU-Femmes d'avoir mis en lumière les défis à relever et remercie l'Entité et le Gouvernement chinois d'avoir organisé la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le Premier Ministre pakistanais a affirmé que son Gouvernement s'engageait à créer des institutions pour répondre aux besoins des femmes, lever les obstacles à leur autonomisation économique et éliminer la menace de violence.

21. Le Pakistan a beaucoup progressé dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Il a créé des commissions autonomes sur la condition de la femme, mis en place des départements chargés de la promotion de la femme dans les gouvernements provinciaux et adopté des lois sur la violence familiale et le harcèlement au travail. Les femmes représentent près de 25 % des députés de l'Assemblée nationale et de 15 % des sénateurs, tandis que 30 % des postes leur sont réservés aux trois niveaux des administrations locales. Les femmes ont le même accès que les

hommes aux programmes publics de microcrédit et de crédit. Davantage de femmes poursuivent des études supérieures et une carrière professionnelle.

22. **M^{me} Barghouti** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que le maintien, par Israël, de son occupation militaire et de ses pratiques et politiques illégales, répressives et racistes depuis plus de 48 ans ne fait qu'aggraver la situation politique, économique et sociale, ainsi que les tensions et les violences. Comme indiqué dans la résolution 2015/13 du Conseil économique et social, l'occupation israélienne demeure le principal obstacle à l'amélioration de la condition des Palestiniennes. Outre ses répercussions directes, l'occupation empêche la mise en œuvre de stratégies, plans et programmes nationaux de promotion et d'autonomisation des femmes. Cependant, les Palestiniennes poursuivront leur marche vers l'égalité et la réalisation de leurs objectifs visant à mettre fin à l'occupation et à vivre dans un État souverain de Palestine, ayant Jérusalem-Est pour capitale.

23. L'aggravation des tensions dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, y rend les conditions de vie très dangereuses du fait des provocations, attaques et violations flagrantes et incessantes des droits des Palestiniens par les forces militaires occupantes et les colons extrémistes, ce qui a des conséquences catastrophiques sur les conditions de vie des femmes et des enfants palestiniens. M^{me} Barghouti demande à la communauté internationale de leur fournir une protection et de contraindre Israël à cesser immédiatement d'enfreindre le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

24. **M^{me} Aultman** (Observatrice du Saint-Siège) dit que, malgré les progrès louables réalisés, partout dans le monde, les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de ne pas avoir accès aux ressources de base, notamment à l'éducation, aux soins de santé et aux mesures de protection sociale, et que, dans de grandes régions du monde, elles n'ont en outre pas accès à l'eau potable, aux services d'assainissement, voire même à l'alimentation, ainsi qu'à un emploi et un travail décent. De plus, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables dans les situations de conflit armé. Compte tenu des multiples conflits faisant rage dans le monde, de plus en plus de femmes et d'enfants subissent des violences de toutes sortes et sont notamment victimes de crimes odieux aux mains

de groupes terroristes violents. M^{me} Aultman rappelle que le Pape a lancé un appel pressant pour qu'il soit mis un terme à l'exclusion sociale, elle-même la cause de nombreux maux touchant particulièrement les femmes et les filles, notamment la traite, le commerce d'organes et de tissus humains, l'exploitation sexuelle, le travail forcé et la prostitution.

25. L'Église catholique œuvre depuis longtemps à la promotion du développement par une éducation abordable de qualité et un accès à la nourriture, à l'eau et à l'assainissement dans le monde entier. Nombre de ses programmes et institutions visent les femmes ou bénéficient aux femmes. Le Saint-Siège soutient les efforts qui défendent la dignité de la personne du début de la vie, dès la conception, à sa fin naturelle et souligne ardemment l'importance de la santé des femmes. La santé des femmes devrait en effet être au cœur de tous les programmes de développement. En outre, les hommes et les garçons devraient prendre conscience de leur rôle et de leurs responsabilités dans la promotion de la femme. La délégation du Saint-Siège encourage l'ONU à recruter davantage de femmes dans les domaines de la diplomatie préventive et de la médiation et dans les missions de maintien et de consolidation de la paix.

26. **M. Emvula** (Namibie) dit que les femmes devraient être des acteurs et des bénéficiaires du développement sur le même pied d'égalité que les hommes. L'égalité des sexes et la promotion de la femme sont inscrites dans la Constitution namibienne et mises en œuvre dans ses lois, politiques et institutions. Le Gouvernement namibien a récemment révisé la politique nationale pour l'égalité des sexes afin de mettre l'accent sur l'égalité des sexes au sein de la famille et sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, le règlement des conflits et la gestion des catastrophes naturelles. Le mécanisme national de coordination, chargé de mettre en œuvre cette politique veille à inclure toutes les parties prenantes. Le Gouvernement met également en œuvre une budgétisation favorable à l'égalité des sexes.

27. Grâce à un plan d'action efficace, près de la moitié des membres de l'Assemblée nationale sont des femmes. Le Premier Ministre et le Vice-Premier Ministre sont des femmes. Plusieurs ministères importants sont dirigés par des femmes et plus de 40 % des conseillers municipaux sont des femmes. La mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a eu pour effet d'accroître le nombre de

Namibiennes dans les missions de maintien de la paix de l'ONU. Afin de combattre les violences persistantes à l'égard des femmes, le Gouvernement namibien a lancé une nouvelle campagne médiatique en faveur de la tolérance zéro avec l'appui de partenaires clefs et des principales parties prenantes, notamment des organisations de la société civile, et a créé un système de collecte des données sur la violence à l'égard des femmes. Dans chaque région, des services de protection de la femme et de l'enfant sont composés d'agents de police ayant reçu une formation spécialisée, ainsi que de médecins et de personnel infirmier équipés pour administrer aux victimes de viol une prophylaxie postexposition au VIH. Pour améliorer la situation des femmes en milieu rural, un programme de financement d'activités génératrices de revenu a été mis en place et la pension de vieillesse a été augmentée de deux tiers.

28. **M. Joshi** (Inde) dit que, dans l'esprit de sa Constitution, l'Inde a intégré une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans sa planification, son budget et sa législation et qu'elle met l'accent sur la lutte contre les préjugés sociaux et les stéréotypes profondément ancrés. Au niveau local, plus de 1,5 million de femmes ont été élues à des charges politiques. De nombreuses lois visant spécifiquement les femmes et les filles ont été adoptées, notamment pour les protéger contre toutes les formes de violence, le harcèlement sexuel au travail, la traite et, pour les filles en particulier, les mariages précoces, les abus sexuels et l'exploitation sexuelle.

29. En milieu rural, les femmes bénéficient du programme national d'éradication de la pauvreté le plus important du monde et d'un programme national pour l'emploi rural qui emploie un nombre égal d'hommes et de femmes, avec une rémunération égale. Grâce au programme national du Premier Ministre visant à garantir l'accès aux services financiers, des milliers de femmes sont devenues économiquement autonomes. Le programme indien de santé rurale contribue fortement à réduire la mortalité infantile et maternelle et le programme national visant à fournir un accès universel à une éducation de qualité a permis d'atteindre l'objectif de parité entre les sexes aux niveaux primaire et primaire supérieur. Un autre programme est axé sur l'éducation et l'amélioration de la répartition des sexes, ainsi qu'un programme incitant les parents à ouvrir un compte d'épargne pour les besoins futurs de leur fille. Face à la violence à

l'égard des femmes et des filles, le Gouvernement a créé des centres polyvalents pour aider les femmes victimes de violence, ainsi qu'un service téléphonique d'urgence accessible 24 heures sur 24. Des unités de lutte contre la traite sont mises en place dans l'ensemble du pays et un programme complet de prévention de la traite et de sauvetage, de réadaptation et de réintégration des victimes de traite a été élaboré.

30. **M^{me} Bardaoui** (Tunisie) dit que, sur la base du Code du statut personnel de 1956, la Constitution tunisienne de 2014 consacre l'égalité entre hommes et femmes. Bien que la Tunisie reconnaisse le rôle essentiel des femmes dans la construction d'une société tolérante, solidaire et moderne, et malgré son engagement de longue date en faveur de la promotion de la femme, des écarts demeurent entre les femmes rurales et les femmes urbaines, et les femmes ont toujours un accès limité aux postes de décision. Le Gouvernement tunisien a pris des mesures pour combattre ces problèmes par la mise en place des mécanismes institutionnels visant à améliorer la situation des femmes, la création d'un observatoire national de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe et la formulation d'un plan d'action national sur l'intégration de l'égalité des sexes. Il a également établi des mécanismes visant à améliorer l'image des femmes dans les médias et les manuels scolaires. Il coopère étroitement avec la société civile, les organisations de femmes et les organismes de développement à la conception, à l'élaboration et au suivi de programmes destinés aux femmes. Pour conclure, M^{me} Bardaoui remercie les nombreuses Tunisiennes courageuses et déterminées qui ont marqué l'histoire, de la Reine Dido, fondatrice de Carthage, à Ouided Bouchamaoui, l'une des quatre lauréates du prix Nobel de la paix en 2015.

31. **M^{me} Carías** (Honduras) dit que, même s'il n'a pas atteint toutes les cibles de l'objectif du Millénaire pour le développement concernant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Honduras a réalisé d'importantes avancées et s'efforce d'exécuter son deuxième plan national pour l'équité et l'égalité entre les sexes 2010-2022, avec la participation des autorités locales, du secteur privé et des organismes de coopération internationale, dans le respect des nouveaux objectifs de développement durable. Le Honduras a atteint l'objectif de la parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi qu'en ce qui concerne les femmes

salariées dans le secteur non agricole, bien qu'il existe toujours un écart de rémunération entre hommes et femmes. Depuis 2013, tous les partis politiques doivent participer au financement de la formation des femmes aux fonctions de direction et, à compter de début 2016, les femmes devront représenter la moitié des candidats sur les listes des partis pour les postes à responsabilité et les postes électifs. En outre, les politiques sociales adoptées dans le cadre du programme « Vida Mejor », y compris celles relatives aux transferts de fonds conditionnels, au logement, à la formation, au microcrédit et au soutien technique à la création d'entreprises, sont axées sur les femmes. Les programmes gouvernementaux de création de l'emploi appliquent strictement le principe de l'égalité des sexes et les dispositions relatives à l'inclusion.

32. Cependant, deux tendances alarmantes retiennent l'attention du Gouvernement hondurien. La première concerne la flambée de violence familiale sans précédent, combattue par un plan national de prévention de la violence à l'égard des femmes. La deuxième se rapporte à l'explosion du nombre de féminicides, alors même que les taux d'homicides dans l'ensemble de la population diminuent. Le Gouvernement est convaincu que les changements apportés aux organes d'enquête, aux institutions judiciaires et au secteur de la sécurité contribueront à réduire ces chiffres.

33. **M. Kydyrov** (Kirghizistan) dit que, dans le cadre des efforts actuellement déployés pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, le Gouvernement kirghize a adopté une stratégie nationale pour l'égalité des sexes couvrant la période allant jusqu'en 2020, qui accorde la priorité au développement économique des femmes, à leur éducation, à leur accès à la justice et à l'égalité en politique. Il a également adopté un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Dans le cadre de sa campagne pour l'égalité des sexes, il s'est engagé à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les politiques nationales et municipales en matière de ressources humaines et à promouvoir et à soutenir par divers moyens la participation politique des femmes et leur accès à des postes de responsabilité.

34. En 2013, un conseil national pour le développement de l'égalité des sexes a été créé pour coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la

politique pour l'égalité des sexes. Environ 30 % des sièges de l'Assemblée législative sont réservés aux femmes et la représentation féminine a augmenté aux niveaux décisionnels de l'administration publique et de l'appareil judiciaire. Afin de combattre la violence à l'égard des femmes, les Codes administratif et pénal ont été modifiés pour durcir les peines en cas de violence familiale et de mariage par enlèvement, et des lois sur les droits en matière de reproduction et sur la protection contre la violence familiale sont en cours d'élaboration. Tous les projets de loi ont fait l'objet d'une analyse obligatoire au regard des distinctions fondées sur le sexe avant d'être soumis à l'Assemblée législative. Dans ses observations finales sur l'examen du quatrième rapport périodique du Kirghizistan (CEDAW/C/KGZ/CO/4), le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a salué les avancées en matière de réforme législative.

35. **M. Al-Douwelah** (Koweït) dit que, compte particulièrement tenu des responsabilités supplémentaires émanant des nouveaux objectifs de développement durable, il importe de renforcer les capacités d'ONU-Femmes pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat d'appui et d'assistance technique. En vertu de la Constitution koweïtienne, tous les individus sont égaux devant la loi en droits et en devoirs et il n'existe aucune discrimination fondée sur le sexe, l'origine, la langue ou la religion. Les Koweïtiennes ont droit à l'égalité des rémunérations à travail égal et bénéficient d'un congé familial spécial et d'un congé de maternité. Elles participent activement aux affaires politiques et sont ministres, sous-secrétaires, ambassadrices et membres de missions diplomatiques. Elles sont de plus en plus nombreuses à rejoindre les rangs des forces de police de proximité et le Gouvernement envisage d'autoriser leur enrôlement dans l'armée, parmi le personnel non combattant.

36. Le Koweït a ratifié divers instruments internationaux relatifs aux droits des femmes, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et la Convention contre la criminalité transnationale organisée.

37. Le Koweït soutient les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre un terme aux souffrances des femmes dans le monde, en particulier

des Palestiniennes, pour qu'elles aient accès à la nourriture, à l'éducation et aux soins de santé. Il continuera d'apporter un soutien matériel à ONU-Femmes, qui joue un rôle essentiel dans l'autonomisation des femmes et la promotion de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

38. **M^{me} Guzmán Madera** (République dominicaine) dit que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont consacrées dans la Constitution dominicaine de 2010 et qu'elles font partie intégrante de la stratégie nationale de développement. Les femmes reçoivent 70 % des prêts accordés par la banque publique de microcrédit et bénéficient largement des visites surprises du Président dans les communautés, de l'extension de la journée d'école au cours de laquelle les enfants reçoivent gratuitement un petit-déjeuner et un déjeuner, et des centres gratuits de garde d'enfants, récemment créés, pour les enfants d'âge préscolaire, qui donne aux mères le temps de se former à un emploi.

39. Des lois ont été adoptées pour protéger les femmes contre la violence, imposer l'égalité des rémunérations pour un travail égal et reconnaître le travail domestique comme une activité économique créant une valeur ajoutée. Plusieurs ministères et bureaux du Gouvernement ont des lignes budgétaires spécifiques pour l'égalité et l'équité des sexes dans le cadre du programme pilote de mise en œuvre d'une politique transversale d'égalité des sexes. Ce processus sera par la suite appliqué à d'autres institutions publiques en vue d'éliminer l'inégalité des sexes et la discrimination à l'égard des femmes d'ici à 2030.

40. **M^{me} Yaguchi** (Japon) dit que, conformément à la déclaration d'intention du Premier Ministre japonais à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, en 2013, le Japon n'a pas ménagé ses efforts pour autonomiser les femmes au Japon et à l'étranger. L'objectif fixé est d'atteindre un pourcentage de postes à responsabilités occupés par des femmes de 30 % d'ici à 2020. Ainsi, plus de 30 % des fonctionnaires recrutés depuis 2013 sont des femmes. Le Japon a élaboré son propre plan d'action national afin de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et un bureau de liaison d'ONU-Femmes a récemment été ouvert à Tokyo.

41. Au niveau international, le Gouvernement japonais a affecté trois milliards de dollars à la

promotion de la femme pour une période de trois ans, à compter de 2013. Il a inséré dans sa Charte d'aide publique au développement des dispositions sur l'importance de la promotion de la participation des femmes, a multiplié par 10 ses contributions à ONU-Femmes et continuera de collaborer avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, présidé par Yoko Hayashi. En 2015, le Japon a de nouveau organisé l'Assemblée mondiale des femmes; le Gouvernement japonais présentera son programme sur les femmes à la Réunion du Groupe des Sept, à Ise Shima, en 2016.

42. **M^{me} Grignon** (Kenya) dit que l'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé et à un travail décent, ainsi que leur représentation dans les processus de décisions politiques et économiques sont les moteurs de la croissance économique et sont essentiels au développement durable. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont consacrées par la Constitution kényane, qui prévoit qu'au moins un tiers des postes électifs et nominatifs du Gouvernement seront occupés par des femmes. Ces principes se retrouvent dans le cadre juridique progressiste et les politiques publiques. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 trouve écho dans le plan de développement du Kenya, Vision 2030, et sera intégré au plan à moyen terme révisé.

43. Depuis 2013, les femmes sont protégées par la Charte kényane des droits des patients et bénéficient de soins de santé maternelle gratuits dans tous les centres de santé publique, qui enregistrent une augmentation de 40 % du nombre de naissances. Le Kenya a atteint l'objectif de scolarisation universelle dans l'enseignement primaire et le nombre de filles fréquentant l'enseignement secondaire a fortement augmenté grâce à la suppression des frais de scolarité. Le Kenya a créé plusieurs fonds visant à autonomiser économiquement les femmes et adopté une budgétisation favorable à la discrimination positive et à l'égalité des sexes afin de donner aux femmes, aux jeunes adultes et aux personnes handicapées accès aux marchés publics.

44. **M. Nguyen Duy Thanh** (Viet Nam) dit que le Viet Nam salue l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel figure un objectif autonome sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Depuis toujours, les femmes jouent un rôle essentiel au Viet Nam et sont un des moteurs du développement économique et social.

Elles représentent près de la moitié de la main-d'œuvre et du quart des chefs d'entreprise. Elles participent activement aux processus de prise de décisions et aux processus législatifs. Nombre d'entre elles occupent des fonctions de direction et près du quart des membres de l'Assemblée nationale sont des femmes.

45. De nombreux efforts sont déployés pour donner aux femmes un accès égal aux opportunités économiques et politiques, à l'éducation et aux soins de santé. Conformément à la Constitution, qui interdit la discrimination fondée sur le sexe, des lois ont été adoptées pour promouvoir l'égalité des sexes et combattre la violence familiale. Le Viet Nam vient d'adopter son Programme national pour l'égalité des sexes 2016-2020, axé sur la sensibilisation, la participation des hommes et des garçons à la promotion de l'égalité entre les sexes, et le renforcement des capacités pour les femmes élues et les femmes parlementaires. Il a réaffirmé son engagement à œuvrer en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies pour lever les derniers obstacles, notamment par l'élimination de la violence sexiste, l'augmentation du nombre de femmes à l'Assemblée nationale et à des fonctions de direction, et la lutte contre la mentalité qui consiste à donner la préférence aux garçons.

46. **M. Oña Garcés** (Équateur) dit que la nouvelle approche du développement adoptée par le Gouvernement équatorien privilégie les personnes au détriment du profit, le but étant d'offrir une qualité de vie décente pour tous en harmonie avec la nature et sans aucune forme de domination exercée par des personnes ou des peuples. La bonne qualité de vie (Sumak Kawsay) passe par l'égalité des sexes et l'éradication de la violence et de la domination des hommes sur les femmes. En vue d'éradiquer l'extrême pauvreté et ses causes structurelles, le Gouvernement favorise un meilleur accès des femmes à l'éducation, à l'alimentation, au logement, aux services publics, aux possibilités d'emploi et aux opportunités politiques. En augmentant largement les dépenses de santé, le Gouvernement équatorien est parvenu à fournir de meilleurs soins aux femmes et aux filles et à renforcer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Reconnaissant l'importance du travail domestique, il a récemment autorisé les mères au foyer à s'affilier au système de sécurité sociale et les encourage à le faire.

47. La participation des femmes à la vie politique a augmenté au cours des huit dernières années. Les femmes occupent actuellement plus de 40 % des sièges de l'Assemblée nationale, y compris des fonctions de direction majeures; des femmes sont juges à la Cour suprême ou ministres de cabinet. Plusieurs ministères stratégiques ont en outre été dirigés par des femmes.

48. La mise en place de la Commission interinstitutionnelle sur les femmes et la justice progresse et la discrimination positive est appliquée lors de la sélection des juges. Des tribunaux spéciaux ont été créés afin d'examiner les affaires de violence à l'égard des femmes, de violence familiale et les crimes sexuels. Une gamme complète de services est offerte aux victimes. Le nouveau Code pénal incrimine le féminicide.

49. En 2014, le Conseil pour l'égalité des sexes a été créé pour élaborer, intégrer et appliquer les politiques publiques et lois sur la promotion de la femme, ainsi que pour en contrôler la mise en œuvre. Le Programme national sur les femmes et l'égalité des sexes 2013-2017 promeut l'égalité entre hommes et femmes, quelles que soient leur identité ou leur orientation sexuelles, par des politiques transversales et la discrimination positive.

50. Il faut mettre un terme à la discrimination à l'égard des migrantes et accorder une attention particulière aux droits des femmes handicapées, aux femmes d'orientation et d'identité sexuelles différentes, aux femmes vivant avec le VIH/sida et aux femmes et aux filles autochtones et d'ascendance africaine. L'Équateur rappelle qu'il est en faveur de la désignation d'une femme comme prochain Secrétaire général de l'ONU.

51. **M. Wang Min** (Chine) dit que la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, organisée conjointement par ONU-Femmes et la Chine le 27 septembre, est la toute première conférence internationale sur les femmes au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Les participants sont tous convenus d'accélérer la mise en œuvre des mesures en faveur de l'égalité des sexes d'ici à 2030, la Chine jouant un rôle de premier plan à cet égard, en s'engageant à verser une aide financière de 10 millions de dollars à ONU-Femmes. La Chine s'est aussi engagée à exécuter des projets de santé maternelle et infantile ainsi que des programmes visant à créer des

écoles propices à l'épanouissement des enfants, et à offrir une formation à 130 000 femmes de pays en développement. Les chefs d'État ou de gouvernement se sont engagés à poursuivre l'application des décisions prises à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à réaliser les objectifs de développement durable relatifs aux femmes.

52. Pour atteindre l'ensemble des objectifs visés en matière d'égalité des sexes d'ici à 2030, il est nécessaire d'élaborer des stratégies de développement tenant compte des besoins des femmes et garantissant leur participation, sur un pied d'égalité, aux acquis du développement. Des mesures sont nécessaires pour protéger les droits et les intérêts des femmes, éliminer les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes, leur donner les moyens de participer pleinement à la vie politique et économique et les associer plus étroitement à la prise de décisions et à la gestion. Ces efforts devraient par ailleurs être fondés sur les principes suivants : développement pacifique, coopération mutuellement bénéfique et promotion de la paix.

53. Durant les 20 années qui se sont écoulées depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Gouvernement chinois a pris de nombreuses mesures économiques, juridiques, administratives et autres, visant à atteindre l'objectif d'égalité entre hommes et femmes et à modifier les perceptions et les attitudes. Il continuera d'incorporer le principe de l'égalité des sexes dans tous les secteurs de l'administration publique, d'améliorer les mécanismes mis en place pour promouvoir la condition de la femme, de renforcer la participation des femmes à la prise de décisions et à la gestion et de favoriser un environnement économique et social propice à l'égalité des sexes.

54. **M^{me} Sabja** (État plurinational de Bolivie) dit que les politiques qui s'appuient sur une vision technique de la santé sexuelle et reproductive, de l'accès à la justice et de l'éducation ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes. Pour s'attaquer aux relations injustes et inégales qui nuisent aux femmes, il faudrait examiner et remettre en question les structures de pouvoir à l'échelle mondiale et déconstruire l'ordre patriarcal mondial qui appuie la subordination des femmes. C'est seulement alors qu'il sera possible d'édifier un nouvel ordre exempt de guerre, de faim et

de pauvreté, où la priorité sera accordée aux personnes plutôt qu'au capital et où l'environnement sera protégé.

55. Le Gouvernement bolivien s'emploie à éliminer la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles, à promouvoir l'égalité des sexes dans la prise de décisions, à garantir les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, et à assurer la répartition équitable des ressources, des terres et des possibilités de formation. En nationalisant ses ressources naturelles, l'État plurinational de Bolivie a été en mesure de décupler le budget public et de réduire l'extrême pauvreté de 20 points en pourcentage en neuf ans. Il l'a fait avec la participation active des femmes. Par exemple, 30 % des ministres du Gouvernement sont des femmes.

56. La crise financière et le changement climatique ont touché de nombreuses personnes, en particulier les femmes et les filles. Les organisations internationales devraient étudier les répercussions de ces phénomènes et déterminer les effets spécifiques des politiques étatiques et supra-étatiques mises en œuvre pour y remédier. Pour des millions de femmes et de filles, l'accès à la nourriture, à l'eau et à la terre est déterminé par des décisions prises par des organismes et des pays lointains.

57. **M^{me} Martelli** (Italie) dit que la problématique hommes-femmes est étroitement liée au développement, à la santé, à l'équité sociale et aux droits de l'homme. La pleine autonomisation sociale, économique et politique des femmes constitue non seulement un impératif moral mais aussi un excellent moyen d'accroître le bien-être social et de promouvoir le développement. Des études ont montré que lorsque les femmes sont mieux protégées, les pays sont plus prospères, plus efficaces et plus pacifiques. Le principal obstacle à la réalisation de ces objectifs est la violence à l'égard des femmes, y compris la violence sexuelle et familiale, les mutilations génitales féminines et les mariages précoces et forcés.

58. Les politiques relatives à l'égalité des sexes font partie intégrante des programmes de coopération internationale de l'Italie de sa politique étrangère et de son programme national de réforme. Sur le plan international, le pays continuera de mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et de renforcer sa coopération avec ses partenaires du système des Nations Unies, l'accent étant mis en particulier sur les femmes, la paix et la sécurité. L'Italie investira

50 millions d'euros pour atteindre l'équilibre entre les sexes. Sur le plan national, elle a récemment adopté un plan national de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et a lancé de nombreuses initiatives visant à promouvoir le rôle essentiel que jouent les femmes en tant qu'épine dorsale de la société, en particulier dans les zones rurales.

59. **M^{me} Kupradze** (Géorgie) dit qu'en septembre, aux côtés de 87 autres chefs d'État ou de gouvernement, le Premier Ministre géorgien s'est engagé, au nom de son Gouvernement, à continuer de s'efforcer de mettre pleinement en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Les femmes détiennent déjà plusieurs portefeuilles ministériels et occupent un certain nombre de postes de haut niveau au sein des appareils exécutif et judiciaire de la Géorgie, qui a proclamé l'année 2015, Année nationale de la femme. Depuis 2013, la Géorgie a adopté une loi sur la lutte contre la discrimination, le Plan d'action pour la lutte contre les violences domestiques et la mise en place de mesures pour la protection des victimes de violences domestiques (2013-2016) et le Plan d'action national pour l'égalité des sexes (2014-2016). En outre, elle a récemment signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Enfin, la Géorgie accueillera, en novembre prochain, une conférence internationale de haut niveau sur l'égalité des sexes dans la région couverte par la politique européenne de voisinage, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne.

60. La protection des droits des femmes reste un problème grave dans les régions géorgiennes occupées illégalement par la Fédération de Russie, où les femmes continuent de subir de graves violations de leurs droits et libertés fondamentaux, dont la liberté de mouvement et le droit à l'éducation. La situation humanitaire reste critique, aucune mission de surveillance internationale n'ayant été autorisée à pénétrer dans les régions occupées. En conclusion, l'intervenante remercie les organismes des Nations Unies, plus particulièrement ONU-Femmes, pour leur aide précieuse dans l'autonomisation des femmes géorgiennes.

61. **M. Yaremenko** (Ukraine) dit que la législation ukrainienne prévoit un mécanisme institutionnel pour l'égalité des sexes et exige la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le système

éducatif, les statistiques, les partenariats avec la société civile et les politiques nationales en matière de ressources humaines. La stratégie que l'Ukraine a adoptée récemment en matière de droits de l'homme vise à garantir aux femmes des droits égaux et à lutter contre les violences domestiques et sexistes, la traite des êtres humains et l'esclavage. Après les élections législatives de 2014, le nombre de femmes parlementaires a augmenté, et pour la première fois dans l'histoire de l'Ukraine indépendante, une femme a été élue Vice-Présidente. En vertu de la loi sur les élections locales, au moins 30 % des candidats figurant sur la liste de chaque parti pour les circonscriptions à plusieurs mandats aux niveaux local et régional doivent être des femmes. Les futurs efforts viseront à réduire les disparités entre les sexes en matière de ressources, de richesse, d'opportunités et de services; à réduire les violences sexistes et à en atténuer les effets; et à autonomiser les femmes et aux filles pour qu'elles puissent décider de leur avenir et d'influer sur la prise de décisions dans le foyer, la communauté et la société.

62. Face aux activités des terroristes soutenus par la Russie qui opèrent dans les régions de Donetsk et de Louhansk, le Gouvernement ukrainien élabore un plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Le plan mettra l'accent sur la promotion de la participation des femmes à la paix et la transition politique ainsi qu'à d'autres processus de prise de décisions essentiels; la protection des femmes et des filles de la violence et des mauvais traitements; l'octroi aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays d'un accès sûr et équitable aux secours et à l'aide au relèvement; la participation des femmes à la prévention des crises et des conflits; et l'investissement dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes. Le Gouvernement ukrainien a choisi une femme comme émissaire pour les négociations de paix.

63. Nadiya Savchenko, qui siège au Parlement ukrainien et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, est détenue comme prisonnière politique par la Fédération de Russie, en dépit des dispositions du Protocole de Minsk exigeant la libération de toutes les personnes détenues illégalement. M. Yaremenko demande à nouveau à la communauté internationale de continuer à faire pression sur la Fédération de Russie afin qu'elle cesse de violer les droits de l'homme et

libère Nadiya Savchenko et la trentaine d'autres prisonniers politiques ukrainiens.

64. **M^{me} Gebrekidan** (Érythrée) dit que la Charte nationale de son pays reconnaît l'importance que revêt le respect des droits et l'égalité des femmes. En 1994, l'Érythrée a promulgué une loi historique abolissant le régime foncier vieux de plusieurs siècles qui empêchait les femmes de posséder des terres et a par la suite mis en place des mesures et programmes administratifs pour que les femmes puissent acquérir des terres. L'Érythrée a interdit les mariages précoces en 1992 et les mutilations génitales féminines en 2007. Suite à l'adoption de la proclamation sur les mutilations génitales féminines et à la campagne de sensibilisation du public, le nombre de fillettes de moins de 5 ans victimes de cette pratique a chuté, passant de 95 % en 1995 à moins de 12 % à l'heure actuelle. En collaboration avec diverses organisations de la société civile, le Gouvernement s'emploie à améliorer l'accès à l'éducation, à la formation et au financement et à créer un environnement propice aux femmes chefs d'entreprise et leur donner accès aux marchés. L'Érythrée est l'un des rares pays africains à avoir atteint les trois objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la santé, en partie grâce aux groupes de pairs œuvrant pour la santé des femmes et aux programmes de santé mère-enfant. L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans les services sociaux ont permis d'améliorer non seulement la santé des femmes, mais aussi la santé publique en général.

65. Néanmoins, les Érythréennes continuent de se heurter à d'énormes difficultés (manque de ressources, facteurs climatiques, comportements sociaux, etc.). Elles se heurtent également aux problèmes de l'occupation persistante du territoire souverain de l'Érythrée et des sanctions injustes imposées au pays, qui empêchent les femmes et les filles de jouir pleinement de leurs droits.

66. **M^{me} Hemelaar** (Pays-Bas), prenant la parole en sa qualité de représentante des femmes membres de la délégation néerlandaise, dit que pour réellement promouvoir l'égalité des sexes, les États Membres doivent aussi œuvrer en faveur de l'égalité des droits des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexuels (LGBTI). À cet égard, l'intervenante se félicite de la déclaration conjointe du 29 septembre, dans laquelle 12 entités du système des Nations Unies demandent qu'il soit mis fin aux violences et à la

discrimination dont sont victimes les LGBTI. Plus d'un tiers de la population mondiale vit dans des pays où les traditions, les religions, les valeurs, la culture et les coutumes sont plus importantes que les droits de l'homme et où les LGBTI risquent la prison, les châtiments corporels, voire la mort. Des actes de violence à l'encontre de ce groupe de personnes ont été signalés partout dans le monde, et dans de nombreux pays, dont les Pays-Bas, les enfants intersexuels sont soumis à des interventions chirurgicales ou autres inutiles. Les femmes transsexuelles sont plus exposées au VIH/sida, car la discrimination dont elles sont victimes les contraint souvent à recourir au commerce du sexe et elles n'ont qu'un accès limité aux soins de santé. Le moment est venu d'agir en faveur de tous les êtres humains, indépendamment de leur sexe ou de leur orientation sexuelle. En tant que lesbienne, ayant grandi et vivant aux Pays-Bas, l'intervenante se sent protégée, en sécurité et heureuse. Toutes les femmes devraient avoir la possibilité de mener une vie heureuse et prospère; personne ne devrait être laissé pour compte.

67. **M. Anshor** (Indonésie) dit que, malgré de nombreux progrès, les femmes constituent toujours la majorité des pauvres de la planète. Les États devraient traduire le nouveau plan de développement durable et inclusif en mesures concrètes qui permettraient de surmonter les obstacles structurels et sociaux qui entravent l'autonomisation des femmes et des filles. Il est essentiel d'adapter les partenariats pour le développement et les partenariats avec les entités du système des Nations Unies aux besoins et aux circonstances propres à chaque pays. En outre, le dialogue sur le positionnement à plus long terme du système des Nations Unies pour le développement devrait offrir une base solide pour la réforme de ce système.

68. L'Indonésie continuera de s'employer à améliorer les conditions de vie des femmes et d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes. Elle s'attachera à renforcer la participation des femmes aux processus de prise de décisions et à accroître leur représentation; à réduire les taux de mortalité maternelle, à améliorer l'accès aux services de santé reproductive et la couverture de santé universelle; et à mettre fin aux violences à l'égard des femmes et des filles. D'ores et déjà, huit postes ministériels d'importance stratégique sont occupés par des femmes.

69. **M^{me} Nescher** (Liechtenstein) dit que, malgré les nombreuses étapes franchies dans la promotion des droits de la femme et les innombrables documents dans lesquels les États Membres se sont engagés à promouvoir la femme, les femmes continuent d'être moins payées que les hommes, à travail égal, demeurent sous-représentées à la tête des entreprises et des administrations publiques et sont trop souvent victimes de violences sexistes. Les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été un moteur puissant du développement international, n'ont toutefois pas tenu suffisamment compte des femmes; les objectifs de développement durable offrent une excellente occasion de mieux faire. Il est essentiel d'élaborer un ensemble complet d'indicateurs de prise en compte de l'égalité des sexes et de soutenir le forum politique de haut niveau sur le développement durable en tant qu'organe de surveillance. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une feuille de route complète pour chaque État, et pas uniquement pour les États en développement, car aucun État n'a encore atteint l'objectif de développement durable n° 5.

70. Aucune région du monde n'a remporté de victoire importante en ce qui concerne l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il incombe aux États de remédier au manque de sensibilité à la question de l'égalité des sexes parmi le personnel judiciaire, au manque de soutien aux victimes, à la longueur des procédures judiciaires et aux faibles taux de condamnation qui contribuent à la sous-déclaration, et à l'inadmissible culture de l'impunité. Un changement fondamental s'impose pour stigmatiser non plus les victimes d'actes de violence familiale et de viols mais bien leurs auteurs.

71. À l'instant où elle parle, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité est en cours d'examen et les experts sont réunis à Genève pour préparer le Sommet humanitaire mondial. Les États Membres devraient saisir ces occasions pour adopter une approche plus complète et plus globale en vue de promouvoir l'autonomisation et les droits des femmes.

72. **M. Guelaye** (Mauritanie) dit que le Gouvernement mauritanien a intégré l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes nationaux et, comme indiqué à la Réunion des dirigeants mondiaux, il reste attaché à la participation des femmes à la prise de décisions dans l'administration publique et dans les entreprises. La

Constitution de la Mauritanie garantit l'égalité des sexes ainsi que les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes. La Mauritanie a ratifié tous les instruments internationaux pertinents, mis en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et donné suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

73. Grâce à une politique de discrimination positive, les femmes mauritaniennes occupent un cinquième des sièges au Parlement, détiennent des portefeuilles ministériels et dirigent des missions diplomatiques. Elles travaillent dans des secteurs auparavant réservés exclusivement aux hommes, comme la police, l'armée et les tribunaux. L'accès au marché du travail, à des prêts, à l'assurance des biens et à d'autres moyens de production a contribué à leur émancipation économique.

La séance est levée à 13 heures.